



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain GLADE**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
15/12/2023	15/12/2023	19	10	14	18

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel		X	
Mme MONMAYRAN Michèle	X		
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie	X		
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
M. PELIZZON Philippe	X		
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mme LAGATTU Laetitia		X	Mme LLORDEN Anne-Marie
Mme HAAS Valérie		X	Mme MONMAYRAN Michèle
Mr FARGES Cédric		X	Mr SOUBAYE Nicolas
Mme MARTINEZ Sonia	X		
Mr SOUBAYE Nicolas	X		
Mme MALARTRE Eloïse		X	M. PELIZZON Philippe
Mme GHILACI Marion	X		
Mr SIRET Gérard	X		
Mme MARTINEZ Francine	X		
<b>Secrétaire de séance</b>	Mme MARTINEZ Francine		

**Délibération n°2023-12-19-02**
**Résultat du vote**
**18 pour**

**Objet : Acquisition de parcelles hameau de Namans**

Le conseil municipal du 13 novembre 2012 avait approuvé l'acquisition de parcelles d'une superficie de 336 m<sup>2</sup> au prix de 0.45 € le m<sup>2</sup> à Mr Mauriès Jean afin de régulariser l'emprise du chemin du hameau de Namans. Cette délibération faisant référence aux anciens numéros cadastraux, il convient donc de délibérer avec les nouvelles dénominations cadastrales.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition des parcelles suivantes :

- B 2378 pour 3 ca,
- B 2380 pour 17 ca,
- B 2382 pour 89 ca,
- B 2366 pour 1 a 98 ca,
- B 2368 pour 24 ca,
- B 2373 pour 5 ca,

Soit un total de 3 ares 36 centiares, au prix de 0,45 € le m<sup>2</sup> pour un montant global de 151.20 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- ✓ **AUTORISE** M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains d'une superficie totale de 3 ares et 36 centiares au prix de 0.45 € le m<sup>2</sup>.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance

